



Comité Mixte de la Caisse Commune des Pensions

La réunion du Comité Mixte des pensions s'est tenue à Londres au siège de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) du 14 au 23 juillet 2010.

Personne n'est pleinement satisfait du consensus obtenu, reflétant parfaitement la composition tripartite du Comité Mixte de la Caisse de Pension, mais on peut résumer cette session par la remarque de clôture du Secrétaire de la Caisse :

“ On peut faire confiance à la caisse”

Les bonnes nouvelles concernant les investissements et les avoirs en caisse sont là pour étayer cette conclusion.

Au 31 décembre 2009, la valeur du marché des investissements se situe à 36,7 milliards de USD soit une augmentation de 31,1 milliards par rapport à celle du 31 décembre 2008. Lors de la tenue du Comité en juillet, cette valeur atteint environ de 36 milliards USD mais il faut noter l'extrême volatilité des marchés financiers.

Malgré tout il faut noter le commentaire positif du Représentant du Secrétaire Général concernant les Investissements (RSG) qui a indiqué que, pour l'année fiscale se terminant en mars 2010, le montant des investissements avait augmenté de 32.2%.

Les avoirs en caisse restent satisfaisants. Les contributions des actifs pour l'année 2009 ont dépassé d'à peine 10 millions de USD, sur un total de 1,92 milliards, les prestations versées aux retraités.

Comme prévu, les discussions au Comité Mixte ont eu pour toile de fond les résultats de l'étude actuarielle au 31 décembre 2009 qui a montré un déficit de 0.38 % de la rémunération considérée aux fins de pension (PR). **Le Comité des Actuaires a signalé que ce résultat n'était pas alarmant si on considère qu'il est dû à la conjonction de l'insertion des tables de mortalité établies par les Nations Unies pour 2007, et à l'impact de la crise financière sur la valeur des investissements.**

Néanmoins cela a suffi à décourager toute suggestion d'amélioration des prestations prévues par la Caisse.

De ce fait, les propositions du Groupe de Travail ont été gelées jusqu'à ce que la situation financière permette d'y revenir.

Cette situation a été très frustrante pour ceux qui, ayant participé au Groupe de Travail, avaient fait des propositions qu'ils jugeaient positives pour le bon fonctionnement de la Caisse (voir notre Newsletter No 4 de juin 2010).

Parmi les sujets de frustration pour les représentants des retraités figure l'abandon de la modification de l'article 35 bis visant à ramener de 10 à 5 ans la durée de mariage durant laquelle il y a une contribution à la Caisse. L'opposition à cette mesure, déjà exprimée en 2009 par les représentants des administrations, s'est encore confortée cette année. Les représentants de la FAFICS ont eu beau tenté de défendre ce groupe de personnes vulnérables que sont les conjoints divorcés, ils n'ont pu influencer sur la décision.

Un rapport plus détaillé sur le Comité Mixte sera inclus dans la prochaine édition de notre Bulletin.